



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 janvier 2015

Vigilance de niveau jaune vague-submersion sur le littoral vendéen

Le département de la Vendée est placé au niveau de vigilance jaune pour le risque météorologique « vague submersion » pour la marée haute de la nuit de jeudi à vendredi.

Demain vendredi 30 janvier lors de la marée haute de 01h43 :

Vent de nord-ouest. force 8 (60 à 70 km/h), avec des rafales de 80 km/h et une mer très forte, la houle atteint 4 à 5 m au large.

Le préfet appelle le public à la vigilance et à la prudence quant aux risques éventuels de vagues-submersion.

Soyez attentif, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes connus dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (montée des eaux, fortes vagues sur le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Conseils de comportement :

Consignes générales :

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune.
- Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

Habitants du bord de mer :

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

.../...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plaisanciers :

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer :

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Pour toutes informations : www.meteofrance.com www.vendee.gouv.fr

